

**Syndicat Intercommunal
du Service Public de l'Eau
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du 19 mars 2024**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du SISPEC le 19 mars 2024, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

Date de la convocation : 12 mars 2024

Date de l'affichage : 12 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 18

Etaient présents : PASCAL Florent, ECLERCY Bernard, DOLADILLE Monique, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, AYGLOON Philippe, AUBERT Julien, ROGIER Olivier, CHRISTMANN Eric, LE ROUX Thierry, GIRARD Hervé, GOUNON Lauriane, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, FAUCUIT Georges, MICHEL Jean-Marc, LAURENT Josy, THIBON Hubert.

Etaient excusés : MERCIER Jean-Claude (pouvoir à Bernard ECLERCY), PRADIER Éric, ANDRIEU Jean-Pierre, LAPIERRE Marie-Jeanne (pouvoir à Jean-Marc MICHEL).

Etaient absents : TOUREL Jean-Luc,

Participaient à la réunion : Aline LARRIEU ARGUILLE, Nadège GERMA, Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Julien AUBERT

Objet : Consultation des entreprises pour la Maîtrise d'œuvre du projet assainissement collectif et réseau pluvial quartier des Salles à Payzac

CS202403006

Le Président informe l'assemblée que le projet des Salles prenant une nouvelle dimension et dépassant le seuil des 300 000 € HT de travaux, le Président propose de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre de ce chantier allant de la phase projet (reprise de l'AVP en cours et intégration de l'étude pluviale de Payzac), en passant par la rédaction du dossier de consultation des entreprises, du suivi de chantier et des opérations de réception.

Pour rappel montants estimatifs des travaux :

Réseaux assainissement collectif :	200 980,21 € HT
Station d'épuration :	140 000,00 € HT
Réseaux pluvial :	74 132,00 € HT
Bassin rétention d'eau pluvial :	18 213,00 € HT
Soit un total estimatif phase AVP :	433 325,21 € HT

Décision :

Après en avoir débattu, Le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser le Président à lancer une consultation des entreprises pour la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme à Les Vans,

Le Président,

Jean-Marc MICHEL.

